

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Karine Hamel](#)

<https://www.cadre21.org/membres/2d320f9eb2f8bbaebd84dd3f>

Date d'obtention : 2020-10-16 18:18:47

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

De suivre les recommandations de la trousse afin d'encadrer et d'uniformiser l'intervention, de faire une prise en charge rapide et de limiter la propagation.

Il ne faut jamais voir le contenu des sextos, c'est illégal et constitue une infraction.

Il faut éviter d'interférer dans le processus judiciaire.

On doit prioriser le besoins des jeunes, agir en bienveillance.

L'intervenant scolaire n'est pas mandataire de la loi, c'est au policier de le faire

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais m'assurer encore plus de ne pas être mandataire de la loi, laisser le policier faire son travail.

M'assurer de suivre les étapes de la trousse. Continuer d'agir rapidement et cela toujours sans jugement et sans faire la morale.

De recadrer auprès de mes collègues peut importe leur fonctions, de ne pas regarder les sextos, que cela constitue une infraction.

A travailler en collaboration avec l'équipe tout en suivant le protocole de la trousse.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

A effectuer des interventions discrètes et surtout rapides dans le but de limiter la propagation. A éteindre les rumeurs et faire en sorte de préserver la dignité de mon élève. Lui expliquer que les intervenants savent quoi faire, qu'ils ont des lignes directrices et que cela simplifie tout le processus et que nous allons bien l'aider.